

Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion

RNCP34958 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23610
Code(s) ROME	I1308, I1605, I1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/07/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Pôle écoles Méditerranée	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion est chargé de la conduite et de l'entretien des installations de production et de transformation d'énergie.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il effectue la maintenance élémentaire préventive et corrective des installations et ensembles mécaniques (moteurs diesel, installations hydrauliques et pneumatiques).

Il intervient également, au besoin, dans le domaine de la sécurité. Dans le cadre d'intervention sur des sinistres de différentes natures (feu, voie d'eau), il assiste les équipes d'intervention.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion est chargé des activités suivantes :

Bloc 1 : Conduite des installations et ensembles mécaniques

- Participer à la conduite des installations /ensembles mécaniques
- Effectuer les rondes techniques de surveillance des installations mécaniques.

Bloc 2 : Maintenance d'installations mécaniques

- Effectuer la maintenance élémentaire préventive des ensembles mécaniques
- Participer à la maintenance corrective des ensembles mécaniques

Bloc 3 : Sécurité et intervention contre les sinistres

- Protéger les locaux et assister l'équipe d'intervention
- Intervenir contre les incendies et les voies d'eau
- Intervenir contre un sinistre de type « nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique »

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion est capable de :

1. Dans le domaine de la conduite des installations et ensembles mécaniques

- Procéder aux opérations de démarrage et d'arrêt d'installations mécaniques, en toute sécurité pour le personnel et pour le matériel, suivant les consignes de Santé, Sécurité au travail (SST)
- Analyser et déterminer les causes d'éventuels dysfonctionnements des installations mécaniques et systèmes automatisés de propulsion et de production d'énergie
- Conduire les systèmes d'énergie propulsion (mécanique, électrique, hydraulique et frigorifique) en mode normal et en sous-régime (mode dégradé),
- Mettre en œuvre les procédures d'urgence, en fonction des priorités données
- Identifier les paramètres de fonctionnements normaux
- Réagir à une situation anormale.

2. Dans le domaine de la maintenance d'installations mécaniques

- Assurer l'entretien courant des ensembles mécaniques à partir des consignes, plans et programmes de maintenance (nettoyage, vérification de l'état des pièces, graissage, vidange ...).
- Procéder à l'échange standard de pièces ou d'organes mécaniques dans le strict respect des règles de Santé, Sécurité au travail (SST).
- Localiser une panne ou une anomalie d'origine mécanique, électrique et/ou hydraulique
- Procéder à la réparation ou à l'échange standard de pièces ou d'organes mécaniques.
- Participer aux réglages, à la mise au point et aux essais de bon fonctionnement

3. Dans le domaine de la sécurité et intervention contre les sinistres

- Prévenir les risques
- Prendre les mesures conservatoires lors d'un incendie ou d'une voie d'eau
- Lutter contre un incendie ou une voie d'eau : au sein d'une équipe, éteindre un feu ou intervenir contre une voie d'eau
- Diriger un groupe d'attaque

Blocs de compétences

RNCP34958BC01 — Conduite des installations et ensembles mécaniques

LISTE DE COMPÉTENCES

- C 1 : Procéder aux opérations de démarrage et d'arrêt d'installations mécaniques, en toute sécurité pour le personnel et pour le matériel, suivant les consignes de SST.

S'intégrer au sein d'une équipe de travail.

- C 2 : Conduire les systèmes d'énergie propulsion (mécanique, électrique, hydraulique et frigorifique) en mode normal et en sous-régime (mode dégradé), dans le respect des procédures réglementaires.

Surveiller et maintenir les paramètres de fonctionnement nominaux (températures, pression, niveaux...) des installations en fonction de la charge.

Repérer et diagnostiquer tout dysfonctionnement

- C3 : Mettre en œuvre les procédures d'urgence, en fonction des priorités données et dans le respect des consignes et règles de SST (sécurité du personnel, préservation du matériel).
- C4 : Identifier les paramètres de fonctionnements normaux

Détecter les anomalies avec ou sans appareil de mesure (fuites, odeurs, bruits anormaux, fumées, suintement...)

- C5 : Réagir à une situation anormale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation,

- Evaluations écrites et orales
- Mises en situation

Par VAE,

Après examen des livrets 1 et 2 et entretien avec les membres du jury

RNCP34958BC02 — Maintenance d'installations mécaniques

LISTE DE COMPÉTENCES

C 6 : Assurer l'entretien courant des ensembles mécaniques à partir des consignes, plans et programmes de maintenance (nettoyage, vérification de l'état des pièces, graissage, vidange ...).

C7 : Procéder à l'échange standard de pièces ou d'organes mécaniques dans le strict respect des règles de SST*.

C8 : Localiser une panne ou une anomalie d'origine mécanique, électrique et/ou hydraulique.

C9 : Procéder à la réparation ou à l'échange standard de pièces ou d'organes mécaniques.

C10 : Participer aux réglages, à la mise au point et aux essais de bon fonctionnement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation,

- Evaluations écrites et orales
- Mises en situation

Par VAE,

Après examen des livrets 1 et 2 et entretien avec le jury

RNCP34958BC03 — Sécurité et intervention contre les sinistres

LISTE DE COMPÉTENCES

• C 11 : Prévenir les risques

• C 12 : Prendre les mesures conservatoires lors d'un incendie ou d'une voie d'eau

• C 13 : Lutter contre un incendie ou une voie d'eau : au sein d'une équipe, éteindre un feu ou intervenir contre une voie d'eau

• C 14 : Diriger un groupe d'attaque

• C 15: Participer à une équipe d'intervention pour recherche de contamination.

• C 16: Participer à une équipe de décontamination

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formation,

- Evaluations écrites et orales
- Mises en situation

Par VAE,

Après examen des livrets 1 et 2 et entretien avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans les armées, le Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion exerce dans des unités dont les effectifs varient de 10 à 50 personnes. Ils sont employés essentiellement à bord des navires de la Marine nationale et participent à des missions de courte ou longue durée, dans un contexte de paix ou de crise.

Dans le secteur civil, le Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion a vocation à occuper des fonctions de : mécanicien naval, mécanicien hors-bord, mécanicien côtier, mécanicien 750KW, mécanicien automobiles, mécanicien cycles et motocycles, technicien de maintenance industrielle, électromécanicien, technicien en froid et climatisation, installateur d'équipements thermiques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien de maintenance navale
- Technicien en maintenance nautique
- Mécanicien de bateau de plaisance
- Technicien d'exploitation et de maintenance d'installations hydrauliques ;
- Technicien d'exploitation de maintenance froid et climatisation ;
- Technicien naval, compartiment machine ;
- Technicien naval, compartiment turbine à gaz ;

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 115 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 544
Jugés difficiles à recruter	69 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Président du jury :

- le commandant de l'école ou son représentant

Membres du jury :

- Le directeur de l'enseignement ou son représentant ;
- Le chef du département
- Le responsable de la formation
- L'instructeur principal du cours
- Les responsables « matières » concernés

COMPOSITION DU JURY — VAE
Le jury est composé soit de 3 membres, soit de 5 membres :

1. Jury de 3 membres

- Le président, soit membre du collège "formation" soit membre du collège "professionnel" assisté de :
- dans la 1ère hypothèse de 2 membres du collège professionnel,
- dans la 2ème hypothèse d'un membre du collège "formation" et d'un membre du collège "professionnel"

2. Jury de 5 membres

- Le président,
- 2 membres du collège « professionnel »,
- 2 membres du collège « formateur ».

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/07/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41523

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34958/>